

La violence conjugale représente une situation à haut risque pour les victimes et leurs enfants. Les policiers municipaux et les policières municipales, souvent premier.e.s intervenant.e.s, jouent un rôle essentiel dans la **détection précoce du danger** et l'**orientation rapide** des victimes vers les services compétents.

Cette grille n'est pas un outil judiciaire mais un **repère pratique** pour la police municipale. Elle permet de :

- ✓ **Évaluer rapidement le danger** qu'encourent la victime et ses enfants ou ses proches.
- ✓ **Adapter l'intervention** selon le niveau de risque (mise en sécurité, transfert, vigilance).
- ✓ **Harmoniser les pratiques** entre agent.e.s.
- ✓ **Mieux protéger les victimes** en facilitant leur orientation vers les ressources adaptées.
- ✓ **Valoriser le rôle de la police municipale** dans la protection et la coopération avec les autres acteurs et actrices.

En pratique : quelques minutes suffisent pour remplir cette grille. Elle doit toujours être utilisée en **écoute active de la victime**, car le ressenti exprimé par celle-ci reste un indicateur déterminant.

Il est recommandé de conduire l'entretien dans un lieu sécurisé et en toute confidentialité afin que la victime puisse s'exprimer en confiance.

Les données épidémiologiques mondiales et nationales établissent que les violences au sein du couple affectent les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes et sont perpétrées par des hommes dans la quasi-totalité des situations. C'est pourquoi le féminin est utilisé dans cette grille pour désigner la victime, et le masculin pour désigner l'agresseur. Toutefois la prise en charge d'un homme victime répond aux mêmes principes et appelle les mêmes questions que celles relatives à une femme victime.

1. Informations générales

Date et heure du contact :	<input type="text" value="jj/mm/aaaa hh:mm"/>
Nom de l'agent.e :	<input type="text"/>
Nom de la victime (si donné) :	<input type="text"/>
Lieu du constat : domicile / voie publique / autre	<input type="text"/>

2. Danger immédiat

Éléments observés / questions à poser	Oui	Non
L'agresseur est présent au domicile, ou proche du lieu de vie/de travail de la victime	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agresseur a menacé de tuer la victime, les enfants, les animaux domestiques, ou de se suicider	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agresseur a accès à des armes à feu ou autres types d'armes (déclarées ou non)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La victime a peur pour sa vie et/ou celle de ses enfants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agresseur est sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants et/ou présente des troubles psychiatriques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3. Facteurs aggravants

Éléments observés / questions à poser	Oui	Non
Les violences s'aggravent (plus fréquentes et/ou plus graves)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agresseur a déjà étranglé ou tenté d'étrangler la victime	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Violation d'une mesure de protection (ordonnance de protection, bracelet, contrôle judiciaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contrôle exacerbé (jalousie, contrôle du téléphone, des fréquentations, des dépenses, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Menaces de suicide ou de « tout détruire » par l'agresseur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tentatives de séparation ou départ récent de la victime	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poursuites, filatures, harcèlement, surveillance, traque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présence d'enfants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Antécédents judiciaires de l'agresseur pour violences	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Vulnérabilités de la victime

Éléments observés / questions à poser	Oui	Non
Isolement social (peu de soutien, peu de réseau amical ou familial)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dépendance économique vis-à-vis de l'agresseur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Victime en situation de vulnérabilité (handicap, grossesse, maladie, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Victime très jeune (< 25 ans) ou âgée (> 65 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Évaluation synthétique (à compléter par l'agent.e)

Certains indicateurs constituent à eux seuls des signes de danger grave et imminent comme : tentatives d'étranglement, aggravation des violences, menaces de mort, présence ou accès à des armes à feu, séparation récente ou imminente. Ces éléments doivent alerter immédiatement, quel que soit le nombre des réponses positives.

Niveau de danger estimé : Faible Moyen Élevé

- Décision prise :**
- Mise en sécurité urgente (transfert police/gendarmerie, hébergement)
 - Surveillance renforcée / patrouilles autour du domicile
 - Orientation vers associations spécialisées / 3919
 - Informations transmises à la victime pour renforcer sa sécurité

Notes / observations libres